



**ACADÉMIE
DE NANCY-METZ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Programme Académique de Formation 2024-2025

Cahier des charges

ac-nancy-metz.fr/EAFC

PROGRAMME ACADÉMIQUE DE FORMATION

Cahier des charges 2024-2025

Le programme académique de formation (PrAF) vise à renforcer l'accompagnement des personnels de l'académie en vue d'améliorer la qualité du service rendu par l'École à tous les élèves et à donner les leviers pour un perfectionnement des pratiques jusqu'au cœur de la classe.

Le programme académique de formation s'inscrit dans le cadre du *Schéma directeur de la formation continue 2022-2025*. Il vise une politique de formation à l'écoute des besoins des personnels et au service du développement professionnel des individus et des collectifs, de manière à améliorer dans tous les territoires, le système éducatif et à faire réussir les élèves. Ainsi, la stratégie globale de formation de l'académie de Nancy-Metz répond-elle à une logique d'accompagnement, de proximité et de personnalisation. Il s'agit de permettre à chaque personnel de :

- Se situer dans le système éducatif en acquérant la formation institutionnelle et le socle commun aux métiers qui sont indispensables pour agir en tant que fonctionnaire de l'État dans son environnement ;
- Se former aux pratiques professionnelles nécessaires pour s'adapter aux évolutions de son métier ;
- Être acteur de son parcours, en utilisant notamment les dispositifs de formation à l'initiative de l'agent ;
- Faire connaître ses compétences grâce à un accès facilité à des certifications ou à des diplômes.

Il est tout aussi essentiel d'accompagner les collectifs apprenants et les dynamiques en bassin d'éducation et de formation, afin de favoriser les échanges entre pairs et la mutualisation des questionnements au service des spécificités des structures et des territoires concernés.

En 2024-2025, le *Schéma directeur de la formation continue* actuel sera dans sa dernière année de mise en œuvre. Il s'articule autour de six grands axes structurels :

1. **Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République et les principes généraux de l'éducation**, afin de fédérer l'ensemble de la communauté éducative autour d'une conception partagée de ces valeurs ;
2. **Accompagner et former les équipes pédagogiques et éducatives afin de perfectionner les pratiques professionnelles** et de favoriser la réussite scolaire de tous ainsi que l'éducation tout au long de la vie ; les contenus didactiques et pédagogiques constituent ainsi un pilier essentiel des enjeux de formation pour les personnels enseignants et d'éducation ;

3. **Piloter la mise en œuvre au niveau territorial des politiques de la jeunesse, de l'engagement, d'éducation populaire et des sports, notamment pour les personnels de la jeunesse et des sports**, et promouvoir la continuité entre le temps scolaire et le hors temps scolaire ;
4. **Accompagner le développement professionnel de l'ensemble des agents et des collectifs de travail** par la transformation des politiques RH et de formation, afin de réaffirmer le primat de la formation continue parmi les leviers d'une politique renforcée de valorisation des ressources humaines, d'accompagnement et de développement professionnel des personnels ;
5. **Accompagner les encadrants dans l'exercice de leurs responsabilités pédagogiques et managériales**, afin de consolider leur posture et leur permettre de développer l'ensemble des compétences transversales nécessaires à l'exercice de leur fonction et à la mise en œuvre des projets de transformation ;
6. **Consolider les connaissances, les compétences et les usages du numérique**, afin de faire du numérique un outil et un levier du développement professionnel.

Les priorités et les thématiques du Schéma directeur de la formation continue sont accessibles en suivant ce lien :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/8/48/9/perso155_annexe_1424489.pdf

Principes généraux

Le programme académique de formation décline les priorités nationales de formation des personnels et garantit le déploiement des plans nationaux liés aux **politiques prioritaires** : laïcité et valeurs de la république, programme pHARe de lutte contre le harcèlement, éducation au développement durable et formations aux économies d'énergie dans le bâtiment (FEEBAT), éducation artistique et culturelle (EAC)... Il les prolonge et les complète autant que de besoin, par des actions de formation qui tiennent pleinement compte de la typologie de l'académie, à travers notamment les orientations et les objectifs fixés par le projet académique 2022-2025.

Le programme académique de formation intègre toute la réflexion institutionnelle qui est conduite depuis plusieurs années sur les **modalités de formation** et leur renouvellement, en donnant une place significative aux formations en distanciel, synchrone ou asynchrone, de façon à prendre en compte comme paramètres premiers les finalités propres à chaque session de formation. L'enjeu de **proximité**, autre priorité du Schéma directeur, concerne tous les échelons : constellation, animation pédagogique, plan local de formation, observation croisée, accompagnement par tout type de référent ou de tuteur, FIL, résidence, etc. Formats et modalités, objectifs et contenus, doivent avoir été définis à partir d'un recueil de besoins lui-même prolongé et consolidé par une expertise.

Étroitement articulé au Plan national de formation (PNF) qui est dédié à la formation des cadres et des formateurs ainsi qu'au développement des réseaux nationaux et académiques, le programme de formation prend appui sur un ensemble de **principes transversaux** qui sont

comme autant de leviers devant permettre d'atteindre l'objectif de former tous les personnels en croisant leurs besoins et ceux de l'institution :

1. **Principe d'universalité** : le PrAF s'adresse à tous les personnels qui participent au service public d'éducation au sein de l'académie ;
2. **Principe de continuité** : le PrAF contient une offre de formation garantissant le *continuum* entre formation initiale ou statutaire, quel que soit le mode d'entrée dans le métier, formation continuée et formation continue ;
3. **Principe de cohérence** : le PrAF vise à renforcer les passerelles entre les plans dédiés aux différentes catégories de personnels de l'académie et à favoriser l'inter-degrés et l'inter-catégorialité ;
4. **Principe de diversité** : le PrAF favorise la diversification des viviers de formateurs et des partenariats avec les opérateurs de formation afin de répondre au plus près de la variété des besoins et du degré visé en termes de développement des compétences (initiation, sensibilisation, approfondissement, perfectionnement...);
5. **Principe de reconnaissance** : le PrAF implique une prise en compte des compétences acquises dans le cadre des formations certifiantes et diplômantes ;
6. **Principe d'hybridité** : le PrAF combine l'ensemble des modalités de formation (présentiel, distanciel synchrone et asynchrone) et met à disposition une offre accessible en ligne via les outils institutionnels (M@gistere, Mentor) ;
7. **Principe de « traçabilité »** : pour tout personnel ayant suivi une formation du PrAF, la traçabilité de la session suivie est garantie via l'édition d'une convocation et l'enregistrement de la participation, dans le parcours de l'agent.

Cas spécifique de la formation des enseignants du second degré

Dans le cadre des actions en faveur de la réduction des absences liées aux départs en formation, il est attendu que les sessions puissent être suivies en dehors du temps de face-à-face pédagogique. Dès lors, acteurs et opérateurs de la formation conjugueront leurs efforts et leur implication de façon à prendre en compte les différentes pistes qui sont présentées ici.

Des dispositifs, voire des parcours de formation, pourront être proposés **hors temps scolaire** :

- En développant les ressources mises à disposition en modalité asynchrone et en assurant également la promotion de toutes celles qui existent déjà, sur M@gistere notamment. À ce titre, l'École académique de la formation continue (EAFC) mettra à disposition des personnels une liste d'espaces pédagogiques et de plateformes recommandés dans le champ de la formation, et donnera une visibilité en continu aux ressources qui auront été plébiscitées.
- En prévoyant des sessions à inscription individuelle programmées :
 - o le mercredi après-midi ;
 - o le samedi matin ;
 - o sur une partie de la pause méridienne, ou en fin de journée, dans un format court et en distanciel ;

- durant les vacances scolaires selon des dates concertées avec l'EAFC.

De nouvelles organisations seront investies, permettant d'envisager des approches renouvelées des sessions de formation :

- En privilégiant la demi-journée plutôt que la journée, et en optant pour un même créneau s'agissant de plusieurs modules d'un même parcours de formation afin de favoriser la participation des enseignants disponibles sur une plage horaire pré-définie. Les apports institutionnels et scientifiques pourront dès lors être mis à disposition en amont, afin que la partie en présentiel soit davantage ciblée sur les questionnements des stagiaires et les pistes de mise en pratique au sein de la classe.
- En prévoyant autant que possible de dupliquer la même formation sur au moins deux créneaux différents de la semaine afin de favoriser l'inscription d'un nombre élevé d'enseignants en fonction de leurs disponibilités.
- En développant des dispositifs connus pour leur flexibilité, comme les observations croisées, les *lesson studies*, l'essaimage, dont les conditions de mise en œuvre sont davantage à la main des participants.

Les informations concernant la mise en œuvre des sessions de formation (date(s), lieu(x)) sont systématiquement communiquées via l'outil SOFIA lors de la phase de pré-inscription aux actions du PrAF. Elles permettent à chaque personnel de se déterminer quant à sa participation.

Déploiement des formations en territoire

En lien avec le Projet académique 2022-2025, le PrAF intègre une approche de la formation en territoire qui tient des spécificités et des problématiques. De cette façon, il contribue au renforcement des dynamiques déjà existantes ainsi qu'à l'implication des équipes.

Ainsi, chaque Bassin d'Education et de Formation (BEF) décline un **Plan Local de Formation** (PLF), qui lui-même résulte du recueil de besoins mené par la « commission formation » au sein du BEF auprès de toutes les catégories de personnels. Le choix des modalités de ce recueil, l'élaboration du calendrier, sont de la compétence de la commission formation. Le calendrier de travail et d'action peut être pluriannuel. Les thématiques retenues pour les formations et les conditions de leur mise en œuvre doivent refléter au plus près les aspirations des personnels. Les sessions de formation qui se sont déjà antérieurement déroulées dans le BEF alimentent son tableau de bord. La commission formation est un laboratoire de réflexion. Elle privilégie particulièrement les modalités de formation des personnels en équipe, le travail et les échanges entre pairs, la recherche et la sollicitation de viviers de formateurs de proximité.

Chaque PLF est constitué par ailleurs de formations au numérique qui se déroulent en établissement, ainsi que de formations d'initiative locale (FIL). Les FIL ont vocation à répondre aux besoins de formation identifiés par les chefs d'établissement en concertation avec leurs équipes. Elles ont vocation à venir en appui des politiques développées au sein des

établissements (projet d'établissement, contrat d'objectifs) et contribuent à prolonger la réflexion menée suite à l'évaluation externe. Elles visent à inscrire dans la durée la réflexion pédagogique des équipes. Elles peuvent également servir à favoriser les liaisons écoles-collèges ou collèges-lycées. Elles relèvent d'un cahier des charges spécifique.

Les opérateurs de formation

Au service de la politique académique de formation, plusieurs opérateurs participent à la formation continue des personnels, entre autres :

- L'INSPE de Lorraine en tant qu'opérateur de la formation initiale et continue, qui porte également une Maison pour la Science et un Institut de recherche sur l'enseignement des mathématiques (IREM) ;
- Réseau Canopé Grand Est en tant qu'opérateur de la formation tout au long de la vie des enseignants dans un environnement numérique ;
- L'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF), opérateur national de la formation des personnels d'encadrement ;
- L'Institut régional d'administration de Metz ;
- PFRH (Plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines) ;
- Le réseau des établissements relevant de la jeunesse et des sports, ainsi que l'Ecole des cadres du sport ;
- L'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.

Calendrier de préparation du programme académique de formation

Étape 1 – 20 février-29 mars 2024

Élaboration et saisie des propositions d'actions à inscrire au PrAF 2024-2025 par les offreurs.

Étape 2 – À partir du 8 avril 2024

Analyse et sélection des dispositifs de formation.

Étape 3 – 07-29 mai 2024

Validation de la structure du PrAF.

Étape 4 – À partir du 10 juillet 2024

Publication du PrAF 2024-2025 sur le site de l'EAFc.